

PROCES VERBAL REUNION

COMITE D ENTREPRISE DU 16 OCTOBRE 2015

Membres de la Direction présents :

- Eric BARBE
- Karine LEROUX
- Olivier DOUILLET

Membres du CE présents :

- Eric MAHIER – Titulaire – Secrétaire
- Danielle BLANCHET – Titulaire – Secrétaire adjointe
- Carine ROSCONVAL – Titulaire – Trésorière
- Ouarda BENABOU - Titulataire
- Stéphanie DELABARE – Titulaire
- Frédérique ODIEVRE – Suppléante
- Filipe PEREIRA – Titulaire
- Laurence CATHERINE - Titulaire

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DP

1°) APPROBATION PV REUNION PRECEDENTE

2°) HORAIRES VARIABLES

La Direction peut-elle nous faire un point des avancées de ce sujet en cours depuis plus d'un an maintenant. Il semble que de nouveaux salariés aient des horaires aménagés à leur convenance depuis le mois de septembre 2015. Compte tenu du nombre croissant de cas, un contrôle est-il toujours possible du respect des horaires attribués à chacune de ces personnes ?

De même, le 8 octobre 2015, jour de grève, certaines personnes sont arrivées plus tôt, d'autres plus tard. Comment se gère ce type de situation concernant le temps de travail effectué ?

Un système de pointage, solution la plus juste, est-il envisagé ?

3°) JOURS DE FRACTIONNEMENT

La Direction peut-elle faire un retour au CE sur sa demande du lundi de Pentecôte non déduit des congés en échange de la non-application des jours de fractionnement

4°) CONTROLE URSSAF

Suite au contrôle URSSAF, le CE aura-t-il un compte rendu tant pour lui-même que pour l'entreprise ? En cas d'amende attribuée au CE, qui doit la régler entre le CE et l'entreprise ?

5°) MUTUELLE

Suite à l'application de la Loi du 14 juin 2013 sur la généralisation de la couverture santé, la Direction envisage-t-elle des modifications de la Mutuelle existantes ? Une mise en concurrence a-t-elle été faite ? Le CE sera-t-il, comme il se doit, associé à cette négociation ?

6°) CONGE PARENTAL

En cas de congé parental, le salarié bénéficie-t-il du 13^{ème} mois ?

7°) PLAN D'EGALITE HOMMES / FEMMES

Suite au plan d'action destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en 2012, un suivi a-t-il été effectué ? Le CE peut-il en avoir connaissance ?

8) CIE CAE

Suivant le calendrier obligatoire, le CE doit être informé en octobre de la conclusion par l'entreprise avec l'Etat de conventions ouvrant droit à des CIE ou CAE. Notre entreprise est-elle concernée ?

9°) PRESENTATION DES COMPTES DU CE

10°) ACOMPTE 13^{ème} MOIS

La Direction peut-elle confirmer si un acompte sera versé, comme à l'accoutumée, mi-décembre 2015 ?

11°) SORTIE DECEMBRE 2015

Le CE informe la Direction et le Président du CE qu'il va proposer une sortie au marché de Noël de Bruges (Belgique) le 5 décembre 2015

12°) HEURES DE DELEGATION

Le CE informe la Direction que les titulaires (ou suppléants le cas échéant) se réuniront chaque vendredi après-midi pour préparer les réunions plénières et gérer l'organisation des différentes actions mises en place

QUESTIONS CE

- Nouveau local CE – Aménagement
- Possibilité d'affichage à l'entrée du réfectoire
- Distributeurs sur le site Chanzy (dans l'immeuble de bureaux). Le CE n'a pas eu de retour sur cette possibilité bien qu'il y ait une demande des salariés

1°) APPROBATION PV REUNION PRECEDENTE

Approuvé après modification du paragraphe concernant le CPF

2) HORAIRES VARIABLES
La Direction précise que les Entrepôts sont déjà aux horaires variables, en fonction des flux, et que cela existe déjà dans les bureaux, sur demande des salariés et sous le contrôle des responsables de service
Aucune solution de pointage n'est envisagée à ce jour.

3) JOURS DE FRACTIONNEMENT
La Direction précise qu'il n'est pas possible de « troquer » une journée de congés contre la journée de solidarité. Elle précise également, qu'elle n'empêche pas les salariés de prendre des congés entre le 1^{er} juin et le 31 octobre et que de ce fait, elle n'accorde des jours de fractionnement que si c'est elle qui impose l'étalement des congés.
La Direction précise également qu'il existe actuellement d'importants dysfonctionnements dans l'organisation. Elle envisage la mise en place de normes aux fins de restructuration.
Le CE demande s'il pourra être associé à cette réorganisation.
La Direction indique aussi qu'il y a dans la société un problème de maîtrise des langues étrangères.

4) CONTROLE URSSAAF
Il est toujours en cours. Quelques dysfonctionnements auraient été notés.
Concernant le CE, il s'agit plus d'une intervention de conseil que de contrôle ou de redressement.
Une note d'observations sera adressée au CEEN

5) MUTUELLE
Cela a bien été ouvert à la concurrence. Le taux n'augmentera pas pour 2016. Le changement sera mis en place pour 2017. Les différentes offres seront soumises au CE avant décision.

6) CONGE PARENTALE
En cas de congé parental, le salarié ne bénéficie pas du 13^{ème} mois
Pour le congé maternité, calcul au prorata de la présence dans l'année

7) PLAN EGALITE HOMME / FEMME
Ce plan étant triennal, celui-ci est à refaire, le but étant de ne pas avoir de pénalités par l'URSSAF
8°) CIE/CAE
Il n'y a plus de budget pour le CIE. Concernant le CAE, plusieurs contrats en cours chez SEAFRIGO

9°) PRESENTATION DES COMPTES DU CE
La Direction n'a pas de commentaire particulier

10°) ACOMPTÉ 13^{ème} mois
La Direction confirme qu'un acompte de € 500,- sera versé première quinzaine de décembre.

11°) SORTIE DECEMBRE 2015
Le CE informe la Direction de l'organisation d'une sortie au Marché de Noël de Bruges le 5 décembre 2015. La Direction donne son accord pour diffusion via la messagerie de l'entreprise.

12°) HEURES DE DELEGATION

Le CE informe la Direction que les titulaires prendront leurs heures de délégation chaque vendredi après midi. La Direction prend note

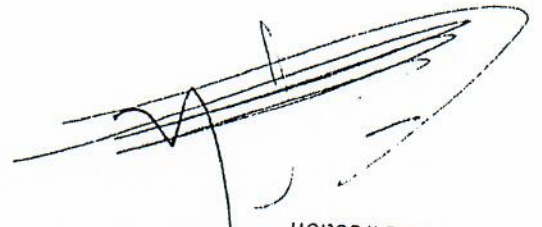
Questions CE

- Aménagement du nouveau local
- En cours
- Possibilité d'affichage à l'entrée du réfectoire
- La Direction donne son accord
- Distributeurs sur le site de Chanzy
- La Direction donne son accord et va étudier où les installer dans l'immeuble de bureaux

Questions diverses

- La Direction informe que le solde du plan de formation est déficitaire pour l'année 2015
- Le CE demande si les salariés WENORD et SEADRY peuvent bénéficier des avantages CE, refacturés par le CE à WENORD et /ou SEADRY. La Direction donne son accord


Le Secrétaire du CE


La Direction